



© 2026 Les Echos Publishing

Le 1^{er} janvier 2027, une nouvelle nomenclature d'activités française (NAF) entrera en vigueur. Établie à la suite de la mise à jour de la nomenclature des activités économiques dans l'Union européenne, avec laquelle elle partage la même structure, cette NAF nouvelle version (NAF 2025) remplacera donc celle en vigueur en France depuis 2007.

Rappel : la nomenclature d'activités française (NAF) sert principalement à faciliter l'organisation de l'information économique et sociale en permettant le classement des activités économiques. En référence à cette nomenclature, un code correspondant à l'activité principale exercée (le fameux code APE) est attribué par l'Insee à chaque entreprise. Ce code permet notamment aux administrations fiscales et sociales de connaître l'activité d'une entreprise et donc d'identifier les réglementations, la fiscalité, la convention collective ou encore les formalités auxquelles elle est soumise. Il doit figurer sur les bulletins de salaire émis par l'entreprise.

Les activités artisanales n'échappent pas à cette évolution. À ce titre, un arrêté récent est venu actualiser les codes et libellés de la nomenclature d'activités française de l'artisanat (NAFA). La NAFA permettant donc de classer les différentes activités exercées par les entreprises artisanales.

Ainsi, de nouvelles catégories et sous-catégories vont permettre de déterminer plus précisément l'activité artisanale à laquelle correspond chaque entreprise. Il en résulte que le code NAFA, attribué en complément du code APE, de certaines

entreprises artisanales va changer au 1^{er} janvier 2027.

En pratique, les entreprises artisanales ont intérêt à vérifier auprès de la chambre de métiers et de l'artisanat dont elles relèvent que le nouveau code qui leur est attribué correspond bien à l'activité qu'elles exercent.

Précision : la nouvelle nomenclature d'activités française des secteurs des métiers et de l'artisanat figure en annexe de l'arrêté du 24 août 2026.

[Arrêté du 24 août 2026, JO du 20 septembre](#)

© 2026 Les Echos Publishing